

Uccle, le 21 mars 2022

Chers Parents, Chers Responsables, Chers élèves,

Comme vous l'avez certainement déjà entendu dans les médias, l'enseignement francophone vivra, dès la rentrée prochaine, un changement important quant aux rythmes scolaires et calendrier des congés.

Cette réforme entend organiser l'année scolaire au départ de l'enfant et en tenant compte de ses besoins. Fondée sur des recherches en chronobiologie et en pédagogie, la révision des rythmes scolaires consiste d'une part à réduire la période estivale comprenant actuellement jusqu'à 9 semaines consécutives sans école ; et d'autre part, à mieux équilibrer les périodes d'apprentissage et les périodes de repos.

Par conséquent, les vacances d'été seront raccourcies à 7 semaines tandis que les congés d'automne (Toussaint) et de détente (Carnaval) seront doublés (2 semaines à chaque fois).

Concrètement, la prochaine rentrée scolaire débutera donc le lundi 29 août 2022 pour se terminer le vendredi 7 juillet 2023.

Nous vous invitons donc dès à présent à organiser votre agenda en conséquence.

En effet, la réforme des rythmes scolaires est aussi l'occasion de rappeler l'obligation de fréquentation scolaire dès la rentrée. Nous vous informons d'ores et déjà qu'elle aura lieu le 30 août 2022 et que la présence de votre enfant sera requise. C'est à cette occasion que le groupe classe se forme et que toutes les informations fondamentales au bon déroulement des premières semaines sont transmises.

En vous remerciant pour toute l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de recevoir, Chers Parents, Responsables et Elèves, notre considération.

La direction,